

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**  
**- Compte rendu -**

**ORDRE DU JOUR**

1. FINANCES COMMUNALES :

- ✓ Approbation des comptes administratifs 2011
- ✓ Budgets primitifs 2012 (tarifs eau & assainissement, impôts locaux, subventions aux associations, etc.)

2. TRAVAUX :

- ✓ Station d'Épuration (STEP) :

Point financier et technique,  
Renouvellement de la convention avec le SATESE pour le contrôle des rejets de la STEP,  
Démarrage de la station en régie communale,

- ✓ Réparations sur réseau AEP suite aux dégâts occasionnés par le gel (et sollicitations de subventions),

3. PERSONNEL :

- ✓ Versement d'indemnités de technicité pour la secrétaire de mairie remplaçante.

4. INTERCOMMUNALITE

- ✓ Tourisme : compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 mars 2012 à Préaux,
- ✓ Délibération de principe pour l'éventuelle mise à disposition du stade de football et de la zone AUi, à la CCVA, pour un projet communautaire d'espace découverte qui pourrait être implanté sur cette zone,
- ✓ Planning estival.

5. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Planning de tenu du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives,
- ✓ Agenda.

**MEMBRES PRESENTS** (à l'ouverture de la séance à 20h07)

Jean-François COUETTE (Maire)  
Raymond BORDAS (1<sup>er</sup> adjoint)  
Joseph ALBORGHETTI (2<sup>ème</sup> adjoint)  
Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3<sup>ème</sup> adjointe)  
Didier CHIEZE  
Nicolas COSTECHAREYRE  
Martine DEYGAS-POINARD  
Thierry FANGET  
Philippe GUIRONNET  
Bernard PIPAZ

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 10 personnes à l'ouverture donc 10 voix délibératives

**Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 23/01/2012) : pas de remarque**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**  
- Compte rendu -

## I FINANCES COMMUNALES

### 1.1 Approbation des comptes administratifs 2011

#### 1.1.1 Présentation du Compte Administratif Commune 2011

<b>BUDGET COMMUNAL</b>					
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	40.330,30	95.394,36		55.064,06	
437.048,32	531.030,69	175.434,73	129.883,01	612.483,05	660.913,70
437.048,32	571.360,99	270.829,09	129.883,01	667.547,11	660.913,70
	<b>134.312,67</b>	<b>140.946,05</b>		<b>6.633,41</b>	

Le solde global est négatif. En fonctionnement, malgré un solde positif, des dépassements sont constatés principalement sur les frais de personnel : cela est dû, d'une part, à l'emploi saisonnier qui n'a pas été subventionné par l'Etat comme prévu initialement, et, d'autre part, à la présence de deux secrétaires de mairie, pour recouvrement, pendant trois mois, suite au départ de la titulaire du poste. Conséquence, le solde en investissement est négatif, car l'excédent en fonctionnement (appelé aussi la marge d'autofinancement) n'a pas pu couvrir le déficit d'investissement.

Le solde excédentaire de fonctionnement 2011 sera reporté au compte investissement 1068 « excédent année N-1 » du budget primitif 2012.

Le solde déficitaire d'investissement 2011 sera reporté au compte investissement 001 « déficit année N-1 » du budget primitif 2012.

#### 1.1.2 Présentation du Compte Administratif Eau 2011

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			52.561,64		52.561,64	
Opérations de l'exercice	15.779,54	45.421,76	14.447,11	69.334,50	30.226,65	114.756,26
Totaux	15.779,54	45.421,76	67.008,75	69.334,50	82.788,29	114.756,26
Résultat de clôture		<b>29.642,22</b>		<b>2.325,75</b>		<b>32.039,90</b>

Le solde global est positif.

Le solde excédentaire de fonctionnement 2011 sera reporté au compte excédent de fonctionnement N-1 du budget primitif 2012.

Le solde excédentaire d'investissement 2011 sera reporté au compte excédent d'investissement N-1 du budget primitif 2012

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**  
**- Compte rendu -**

1.1.3 Présentation du Compte Administratif Assainissement 2011

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		19.964,14	6.792,40			
Opérations de l'exercice	64.929,43	54.892,47	68.007,10	181.071,39		
Totaux	64.929,43	74.856,61	74.799,50	181.071,39		
Résultat de clôture		<b>9.927,20</b>		<b>106.071,89</b>		<b>116.199,09</b>

Pour la première fois depuis longtemps le solde de fonctionnement est positif mais ce résultat est en fait trompeur dans la mesure où certaines factures de 2011 ont été payées début 2012 ...

Le solde excédentaire de fonctionnement 2011 sera reporté au compte excédent de fonctionnement N-1 du budget primitif 2012.

Le solde excédentaire d'investissement 2011 sera reporté au compte excédent d'investissement N-1 du budget primitif 2012.

1.1.4 Présentation du Compte Administratif Lotissement du Val d'Or

**BUDGET LOTISSEMENT DU VAL D'OR**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	26 888,83					
Opérations de l'exercice	48.125,34					
Totaux	75 125,34		0,00	0,00		
Résultat de clôture	<b>75.014,17</b>		<b>0,00</b>		<b>75.014,17</b>	

Un budget spécifique avait été prévu pour le lotissement communal du Val d'Or. Après la vente du dernier terrain en 2008, il s'est avéré que le budget était déficitaire de 26.888,83€. La réalisation de la voirie du lotissement a bien évidemment aggravé la situation. Pas de solution financière pour l'instant si ce n'est, à très long terme, de racheter la voirie via le budget communal ! ... Ce budget restera donc ouvert et reconduit, en l'état, chaque année, jusqu'à ce qu'il soit possible de le rembourser (ce que demandera le Trésor Public).

Un conseiller fait remarquer qu'une partie des 48.125,34€ aurait pu être utilisée pour la réfection de la voirie du lotissement du Val d'Or qui débouche sur la route de Rochepaule car ce revêtement est provisoire (sans oublier les mises à niveau des regards sur cette voie).

Dernier point rappelé à la connaissance (comme chaque année) des conseillers municipaux, l'existence d'une ligne d'avance de trésorerie qui a pu être réduite de 25.000€ cette année 2011, il reste donc encore 75.000€ à rembourser. Des intérêts sont payés sur cette ligne de crédit.

M. le Maire se retire pour laisser les conseillers municipaux délibérer en son absence sous la présidence du doyen (*Joseph ALBORGHETTI*)

Délibération : 1 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour (\*)

**(\*) Le maire ne participant pas au vote et ne pouvant utiliser son pouvoir**

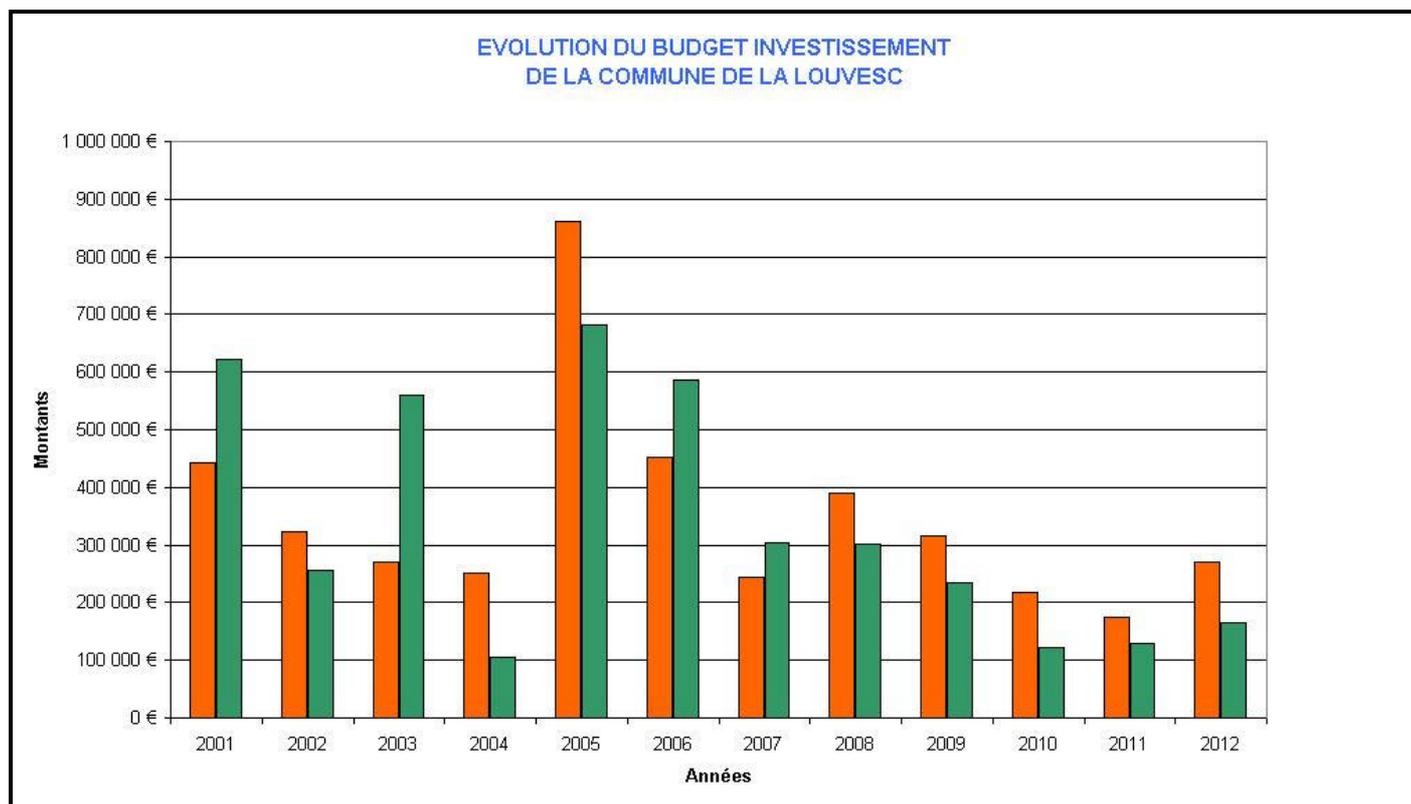
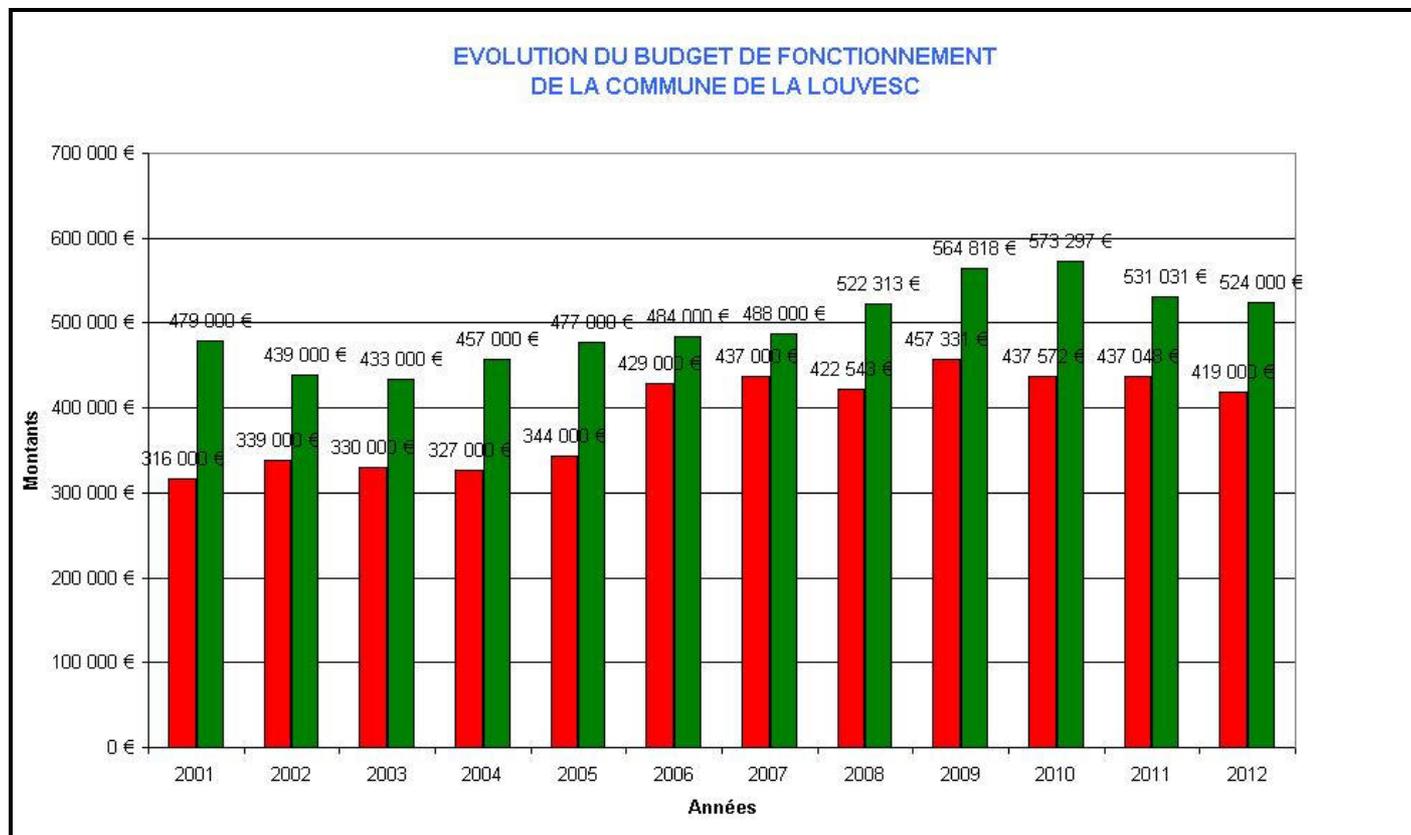
**RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2011.**

**Remarque : Le compte administratif 2011 et le budget prévisionnel 2012 du CCAS seront votés en commission CCAS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**  
- Compte rendu -

**1.2 Vote du budget primitif (prévisionnel) 2012**

**1.2.1 Evolution des finances communale depuis les années 2000**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**  
- Compte rendu -

**Etat de la dette au 01/01/2011**

Date d'édition 20/03/2012

SATILLIEU

**Répartition de la dette - Année 2012**  
**LALOUVESC**

Nombre d'emprunt(s) 4

Référence	Ordre	Prêteur	Date Vers.	Date Fin	Durée Réelle	Taux	Taux Type	Vie Moy.	Durée Rési	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû 31/12/2011	Amort (2012)	Intérêts (2012)	Échéances (2012)
5014469001A003-0	35	CLF	01/02/2001	01/02/2015	14	6,32	Fixe	2,70	-	A	137 856,64	51 526,44	11 722,73	3 256,47	14 979,20
MON232621-1	37	CLF	29/07/2005	01/06/2019	180	3,46	Fixe	1,77	8 a 23 m	A	300 000,00	172 157,30	19 046,43	5 956,64	25 003,07
11111-1	39	CLF	24/12/2008	01/02/2013	48	4,76	Fixe	11,68	7 m	T	195 880,67	65 211,56	51 911,17	2 224,48	54 135,65
81441211219-1	1	BP	30/09/2009	30/09/2019	120	3,60	Fixe	11,03	7 a 3 m	T	100 000,00	80 516,54	9 176,60	2 775,64	11 952,24
<b>Total</b>											733 737,31	369 411,84	91 856,93	14 213,23	106 070,16
<b>Total</b>											733 737,31	369 411,84	91 856,93	14 213,23	106 070,16

Date d'édition 20/03/2012

SATILLIEU

**Tableau d'amortissement prévisionnel**  
**de la dette**  
**LALOUVESC**

Nombre d'année avant extinction : 8

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance
2012	91 856,93	14 213,23	106 070,16
2013	55 046,64	10 416,62	65 463,26
2014	43 497,06	8 437,45	51 934,51
2015	45 399,66	6 534,85	51 934,51
2016	32 413,53	4 541,78	36 955,31
2017	33 555,04	3 400,27	36 955,31
2018	34 736,78	2 218,53	36 955,31
2019	32 972,14	995,28	33 967,25
<b>Totaux</b>	<b>369 477,78</b>	<b>50 758,01</b>	<b>420 235,62</b>

*Sans la STEP ...*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**  
- Compte rendu -

**1.2.2 Modification des taux des taxes foncières et d'habitation**

Désignation	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012	Ecart 2011/12	Nation 2011	Départ. 2011
Taxe d'habitation	7,00%	7,14%	7,28%	7,50%	7,50%	8,00%	6,67%	23,76%	20,79%
Taxe foncière (bâti)	16,04%	16,36%	16,56%	16,56%	16,89%	16,89%	0%	19,89%	17,35%
Taxe foncière (non bâti)	65,45%	66,72%	68,00%	68,00%	69,36%	69,36%	0%	48,56%	76,40%

Délibération : 1 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve les nouveaux taux pour 2012.**

**1.2.3 Modifications des tarifs de l'eau et de l'assainissement**

Compte-tenu de la forte augmentation appliquée en 2011 à cause des travaux de construction de la future STEP et du coût d'évacuation des boues non conformes, M. le maire propose de ne pas augmenter le tarif sur l'assainissement cette année.

Désignation	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012
Consommation d'eau	1,10€/m <sup>3</sup>	1,15€/m <sup>3</sup>	1,20€/m <sup>3</sup>	1,25€/m <sup>3</sup>	1,30€/m <sup>3</sup>	1,35€/m <sup>3</sup>
Location petit compteur	1,35€/mois	1,40€/mois	1,45€/mois	1,50€/mois	1,55€/mois	1,55€/mois
Location gros compteur	2,05€/mois	2,10€/mois	2,15€/mois	2,20€/mois	2,25€/mois	2,25€/mois
Redevance assainissement	0,90€/mois	1,00€/m <sup>3</sup>	1,30€/m <sup>3</sup>	1,70€/m <sup>3</sup>	2,00€/m <sup>3</sup>	2,00€/m <sup>3</sup>

Délibération pour valider les tarifs eau & assainissement pour 2012 => applicables au 1<sup>er</sup> juin 2012

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs eau & assainissement pour l'année 2012**

**1.2.4 Subvention aux associations (prévues au budget prévisionnel)**

Présentation des budgets des associations :

M. le Maire présente aux conseillers les bilans et les budgets primitifs que certaines associations lui ont remis à sa demande.

Présentation des demandes des associations :

- L'école privée de Lalouvesc a demandé une subvention pour faire face à ces charges de chauffage en augmentation (ce point a déjà été évoqué lors du précédent Conseil),
- Une subvention globale de 1.300€ est demandée par le Comité des Fêtes,
- Les « Promenades Musicales » demandent comme l'an passé 1.000€,
- L'association « l'ALAUDA » a repris,
- Le club de Football a été mis en sommeil.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**  
**- Compte rendu -**

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve les subventions exceptionnelles et les subventions de fonctionnement suivant le tableau :**

<b>Association</b>	<b>Montant de la subvention</b>
OGEC ( <i>pour le chauffage</i> )	1.000€
Chasseurs (ACCA)	90€
ADAPEI	80€
ADMR Les Bruyères	200€
Amicale des Sapeurs Pompiers	260€
Club de Football	0€
Bibliothèque	400€
Carrefour des Arts	1.000€
Comité des Fêtes	1.300€
FNACA	90€
Les Promenades musicales	1.000€
La Lyre Louvetonne	215€
Office de Tourisme	1.000€
Prévention Routière	25€
Club des 2 Clochers	215€
ALAUDA	150€
<b>TOTAL des subventions :</b>	<b>7.025€</b>

**1.2.5 La commune versera également :**

- Eveil Musical : 518,11€ ont été versés en 2011 à l'EDMDA,
- OGEC : environ 529€/enfant pour l'année scolaire 2011-2012,
- Environ 2.700€ seront versés au SIVOM de l'Ay – Ozon,
- Environ 1.100€ seront versés au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche,
- Environ 2€/habitant de participation au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale),
- 9.166€ pour la participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche),
- Plan d'eau de Rochepaule (environ 3.000€ en fonctionnement et 2.000€ pour la réparation de la retenue)





# CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

## - Compte rendu -

### II TRAVAUX

#### 2.1 Station d'Épuration (STEP) :

##### 2.1.1 Point financier et technique

➤ Avancement du chantier

Malgré deux semaines d'interruption due à la vague de froid du mois de février, le chantier avance rapidement. Tout le gros œuvre est terminé et tous les équipements intérieurs et extérieurs sont en place. Il reste donc à réaliser le câblage électrique et les raccordements de plomberie industrielle avant de pouvoir débiter la mise en service. Compte tenu de l'état boueux du terrain autour des bâtiments, le goudronnage des aires de manœuvre et la pose de la clôture sont reportés au mois de mai ou juin.

➤ Tableau de bord financier

Le tableau de suivi des dépenses et des versements de subventions, actualisé au 19 mars 2012, est présenté au Conseil.

M. le Maire fait part de la nécessité de convertir rapidement la ligne de trésorerie en emprunt. Il présente une proposition faite ce jour par la Caisse d'Épargne pour un emprunt de 500.000€. Compte-tenu de l'incertitude qui règne sur les marchés financiers, il semble opportun de profiter de cette offre et de démarrer dès cet année l'emprunt relatif à la construction de la nouvelle STEP.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal est favorable aux deux dernières propositions de prêt de la Caisse d'Épargne (sur les quatre proposées ) et charge M. le Maire de voir avec le Trésor Public s'il est préférable d'avoir des échéances constantes ou un amortissement constant. Il autorise M. le Maire à signer avec la Caisse d'Épargne (ou éventuellement le Crédit Agricole si ce dernier devait faire une meilleure proposition) afin de rembourser la ligne trésorerie ouverte au Crédit Agricole et donc de la convertir en emprunt à longue durée (20 ans).**

##### 2.1.2 Renouvellement de la convention avec le SATESE

M. le Maire rappelle que pour les communes de moins de 5.000 habitants les communes bénéficient d'une aide au travers du SATESE « Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration », un moyen peu onéreux de contrôler les petites stations d'épuration. Une convention avait été signée pour une durée de trois ans en 2008. Il convient donc de signer une nouvelle convention pour les trois prochaines années. Le coût annuel étant de 320€ par an pour les communes entre 501 et 1000 habitants.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention tri-annuelle avec le SATESE pour le contrôle des rejets de la station d'épuration.**

##### 2.1.3 Démarrage de la station en régie communale

Compte-tenu que :

- 1) Le contrat d'exploitation avec la SAUR est terminé,
- 2) Le lancement d'un nouvel appel d'offre pour un nouveau gestionnaire serait long et coûteux,
- 3) Le SIVOM Ay-Ozon étudie toujours une possibilité de mutualisation afin d'exploiter en commun les stations du canton,
- 4) La station est neuve et sous garantie,
- 5) Le budget d'exploitation en assainissement est pratiquement toujours déficitaire,

M. le Maire propose de démarrer la station en régie communale, comme pour l'Eau potable, pour une durée d'un an à l'issue de laquelle un point sera fait sur l'exploitation.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**

### **- Compte rendu -**

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve la gestion en régie communale de la station d'épuration pour une durée de un an.**

2.2 Réparations sur le réseau AEP suite aux dégâts occasionnés par le gel (et sollicitations de subventions),

La vague de grand froid et surtout sa durée (deux semaines) ajoutées à l'absence de couverture neigeuse qui empêche habituellement le froid de pénétrer profondément dans le sous sol, a provoqué de très importants dégâts sur réseau AEP (Alimentation en Eau Potable).

Principalement, les dégâts constatés se situent entre les tronçons de vanne de sectionnement des habitations et les remontées dans les caves (tuyaux et/ou vanne et/ou compteur détruits par le gel). Mais aussi, un réseau secondaire important a été détruit au niveau du quartier de Rochelipe.

D'une manière générale, les travaux ont montré que : le sous-sol était gelé jusqu'à 70 cm de profondeur, les canalisations détruites étaient souvent enfouies à moins de 50 cm de profondeur (voire 15 cm à un endroit ! ...) et que ces canalisations en plastique présentaient une grande vétusté.

Le coût estimé des réparations inscrit au budget est de 45.000€TTC

M. le Maire demande au Conseil une délibération pour demander des aides auprès de l'Etat, du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et de la Communauté de Communes du Val d'Ay.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter des aides pour la réparation des dégâts occasionnés par le gel auprès des financeurs publics ; Etat, Conseil Général, Agence de l'Eau et Communauté de Communes du Val d'Ay.**

### **III PERSONNEL**

Versement d'indemnités à la secrétaire de mairie remplaçante :

Depuis la mi-décembre, Mylène BORNE, arrivée sans formation préalable au secrétariat de mairie a accompli un très gros travail, aucune consigne n'ayant pu être passée entre la précédente titulaire déjà partie et sa remplaçante partie précipitamment en arrêt maladie. Afin de l'encourager, et de la soutenir, dans son travail M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de lui verser une indemnité d'administration et de technicité mensuelle.

Après débat, il en ressort qu'un premier choix doit être faite entre le versement mensuel de cette indemnité ou le versement d'une prime exceptionnelle. Néanmoins, la question de l'indemnité pourra être ré-examinée dans le futur.

Délibération : 0 Abstention(s) 3 Contre(s) 7 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal décide d'accorder une prime exceptionnelle (7 voix pour une prime exceptionnelle et 3 voix pour des indemnités mensuelles).**

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

**RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal décide d'accorder une prime exceptionnelle de 600€ à la secrétaire de mairie remplaçante afin de la récompenser et de l'encourager pour son travail.**

### **IV INTERCOMMUNALITE**

4.1 Tourisme :

Un compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 mars 2012 à Préaux est fait par *Philippe GUIRONNET* président de l'Office de Tourisme. On en retiendra principalement la mise en place d'une borne inter-active sur la porte de l'OT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012 - Compte rendu -

ainsi que dans d'autres communes. L'autre point important est l'accent mis sur les animations. La maquette du dépliant touristique de Lalouvesc est présentée. Un parcours découverte patrimoine va être mis en place sur Lalouvesc avec des panneaux possédant chacun un « flash code » ou « QR code » renvoyant vers une galerie photos via un téléphone mobile.

Le planning prévisionnel des animations estivales est présenté au Conseil pour information. Un effort particulier a été fait par la CCVA (qui finance l'Office de Tourisme cantonal) pour avoir un très grand nombre d'animations dans les différentes communes au cours de l'Eté 2012. Le planning définitif sera bien évidemment publié sur les différents sites Internet, mais surtout, une brochure sera éditée par la CCVA et distribuée par voie postale et mise dans les commerces afin d'assurer la plus large couverture possible. Le planning des promenades musicales est également détaillé.

### 4.2 Délibération de principe pour l'éventuelle mise à disposition du stade de football et de la zone AUi, à la CCVA, pour un projet communautaire d'espace découverte qui pourrait être implanté sur cette zone :

M. le Maire rappelle que la commission énergie de la CCVA étudie depuis un an l'opportunité d'une maison des énergies renouvelables et de l'environnement qui serait implantée sur Lalouvesc. Depuis, le projet a beaucoup évolué. Afin de réduire les coûts, l'orientation retenue concernerait un projet de parc d'exploration sur les énergies mais aussi, et surtout, sur le thème du bois. Le bâtiment serait réduit à un simple accueil. Demain, mardi 27 mars 2012, à Lalouvesc, un rendu de cette étude sera présenté au comité de pilotage de l'Ardèche Verte qui finance cet Avant projet. M. le Maire rappelle également que ce projet est lié à la création du parc éolien au travers d'un mécénat.

Pour minimiser les coûts, notamment au niveau de l'acquisition du foncier et aussi pour montrer que Lalouvesc, village retenu pour ce parc, soutient ce projet malgré son endettement, M. le Maire propose au Conseil de faire un vote **de principe** pour dire que **si le projet se réalise** (accord des différents partenaires et financements trouvés), la commune pourrait mettre à disposition le stade de football, le vestiaire et le parking ainsi que la zone AUi au nord. De toute manière, ce projet nécessitera une modification du PLU donc de facto un accord du Conseil.

Enfin, M. le Maire précise également que d'une part, l'association de football de Lalouvesc est en sommeil et ne joue plus depuis presque un an et que, d'autre part, la CCVA débat actuellement de la possibilité de ne plus soutenir **que** les stades de Brénieux et Satillieu au travers de la compétence « sport ».

Un débat s'engage au sein du Conseil ... d'où il ressort qu'il faut d'abord s'occuper de finaliser le projet techniquement et financièrement. Il est beaucoup trop tôt pour penser à l'acquisition d'un terrain. Le projet de la CCVA n'est pas assez avancé ... Une autre partie du Conseil ne veut pas « brader » le terrain de football. Il faut le garder pour permettre de reprendre une activité de football qui aujourd'hui est simplement en sommeil ... Un Conseiller s'étonne de l'argumentaire du projet qui mentionne que Lalouvesc ne serait pas attractif en hiver.

**Conclusion : Aucune décision pour l'instant tant que le projet n'est pas clarifié ...**

### V QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Une pétition circule actuellement dans le village pour se plaindre auprès d'Orange de la mauvaise couverture du réseau de téléphonie mobile. M. le Maire tient à préciser que depuis fin janvier, le répéteur situé à Ste Monique est hors service. Les services d'Orange sont parfaitement au courant mais ne parviennent pas à trouver un matériel de remplacement. La dernière information, en date du 23 mars 2012, serait qu'un matériel d'occasion aurait été trouvé sur Avignon et devrait être mis en place demain 27 mars 2012 ! ... De toute manière, M. le Maire souligne que **cela ne règlera pas complètement le problème de la mauvaise qualité de la couverture du village**. En effet, **la seule solution** technique efficace serait **la mise en place d'un véritable relais (informatisé) de téléphonie mobile** car il subsiste un problème au niveau du relais de Satillieu qui a été modifié ...
- ✓ Les conseillers sont invités à s'inscrire sur le Planning de tenu du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives.
- ✓ Agenda : Prochain Conseil prévu le 4 ou le 11 juin 2012 sauf nécessité contraire.

(Clôture de la séance à 23h00)